



01 - OUVERTURE DE SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 8 mai 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Laurier Poulin, maire suppléant.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 2 mai 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, le maire suppléant déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-05-108

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers Signatures

#1 Vacant

#3 Jessica
Bolduc

#5 Marie-
Josée
Nadeau

Conseillers Signatures

#2 Jocelyn
Béliveau

#4 Joey
Veilleux

#6 Laurier
Poulin

ADOPTÉE

2023-05-109

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Résolution - Adoption du règlement no 444-23 - « Règlement décrétant une dépense de 790 411 \$ et un emprunt de 790 411 \$ pour les services professionnels préalables à la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées de Morisset-Station »

04.02 - Résolution - Adoption du règlement no 445-23 « Règlement no 445-23 décrétant une dépense 2 547 689 \$ et un emprunt 2 547 689 \$ pour la réfection du réseau d'égout sanitaire, ajout d'un réseau pluvial et réfection de la chaussée de la rue du Lac »

04.03 - Résolution - Adoption du règlement no 446-23 « Règlement no 446-23 décrétant une dépense de 4 053 503 \$ et un emprunt de 4 053 503 \$ pour le projet de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal »

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

04 - SUJETS À DISCUTER

2023-05-110

04.01 - Résolution - Adoption du règlement no 444-23 - « Règlement décrétant une dépense de 790 411 \$ et un emprunt de 790 411 \$ pour les services professionnels préalables à la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées de Morisset-Station »

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin a reçu un avis de non-conformité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'elle est dans l'obligation de se conformer au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin souhaite se conformer à la réglementation en vigueur et procéder aux travaux suivants dans les prochaines années :

- Remplacement des conduites d'égout sanitaire sous la route 275 et la rue Lamontagne;
- Aménagement d'une station d'épuration des eaux usées, d'un poste de pompage et travaux connexes;
- Travaux de voirie;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin doit mandater des services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis, des services professionnels pour les études environnementales, les études géotechniques et géologiques, les plans d'arpentages et tout autre service professionnel nécessaire pour la mise en place du projet;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 1er mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 444-23 décrétant une dépense de 790 411 \$ et un emprunt de 790 411 \$ pour les services professionnels préalables à la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées de Morisset-Station soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire remplaçant et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2023-05-111

04.02 - Résolution - Adoption du règlement no 445-23 « Règlement no 445-23 décrétant une dépense 2 547 689 \$ et un emprunt 2 547 689 \$ pour la réfection du réseau d'égout sanitaire, ajout d'un réseau pluvial et réfection de la chaussée de la rue du Lac »

ATTENDU que le réseau d'égout sanitaire de la rue du Lac est désuet et que sa fin de vie utile est atteinte;

ATTENDU qu'il y a des problématiques récurrentes au niveau du drainage de l'eau pluviale dans le village;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin a mandaté en 2022 la firme d'ingénierie WSP pour produire un plan directeur du réseau d'égout et pluvial, et ce, afin de tirer des conclusions et ainsi débiter la réfection du réseau d'égout du village;

ATTENDU que les travaux consisteront à remplacer les conduites d'égout sanitaire, à ajouter un réseau pluvial et à faire la réfection complète de la chaussée de la rue du Lac sur une distance approximative de 450 mètres. Le réseau d'égout sanitaire est un réseau unitaire et la municipalité souhaite diviser le sanitaire du pluvial;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 1er mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que :

QUE le règlement no 445-23 décrétant une dépense 2 547 689 \$ et un emprunt 2 547 689 \$ pour la réfection du réseau d'égout sanitaire, ajout d'un réseau pluvial et réfection de la chaussée de la rue du Lacs oit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire remplaçant et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2023-05-112

04.03 - Résolution - Adoption du règlement no 446-23 « Règlement no 446-23 décrétant une dépense de 4 053 503 \$ et un emprunt de 4 053 503 \$ pour le projet de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal »

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin désire transformer l'église en effectuant les travaux suivants :

- transformer la section de l'église en une grande salle de réception et communautaire,
- modifier l'espace de la sacristie en aménagement les nouveaux bureaux municipaux;
- agrandir le bâtiment en ajoutant un hall d'entrée, une salle mécanique et un bloc sanitaire;

ATTENDU que le projet et le montage financier ont été présentés aux citoyens lors de la consultation publique qui a eu lieu le 18 décembre 2022;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin a effectué une demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et que le projet a été présélectionné;

ATTENDU que conformément au cadre normatif du PRACIM, le taux d'aide financière pouvant être accordé est estimé à 75 %, ce taux, s'appliquant sur le coût maximal admissible déterminé par le Ministère, sera réévalué au moment de la recommandation d'aide financière;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin a une entente de partenariat avec Desjardins pour une participation financière au montant de 100 000 \$ en échange d'une entente de visibilité et que ce montant est conditionnel à la signature du protocole d'entente;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er mai 2023;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé et adopté à lors de la séance du conseil tenue le 1er mai 2023;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts desdits travaux de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 446-23 « Projet de règlement no 446-23 décrétant une dépense de 4 053 503 \$ et un emprunt de 4 053 503 \$ pour le projet de transformation de l’église en Centre communautaire et en bureau municipal » soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

05 - VARIA

Aucun varia

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2023-05-113 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE l’assemblée soit levée à 18 h 43.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire suppléant est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Laurier Poulin
Maire suppléant

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trés.

Je, Laurier Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Laurier Poulin
Maire suppléant